

Formulaire de demande de prêt de matériel communal

Conformément au règlement sur la mise à disposition du matériel communal et sur la redevance s'y rapportant, toute demande de prêt de matériel communal doit être introduite par écrit au moyen du présent formulaire dûment complété et signé au plus tôt 60 jours et au plus tard 30 jours avant la mise à disposition du matériel.

Par courriel à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : pretmateriel@ucclle.brussels

Les demandes de prêt de matériel doivent faire l'objet d'une décision du Collège des Bourgmestre et Echevins quant à l'accord du prêt et la gratuité éventuelle de ce prêt.

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

ORGANISATEUR	Dénomination :
Personne physique demanderesse*	Nom : Prénom :
Adresse du demandeur :	
Code Postal – Commune	
Téléphone	
E-mail	
Personne de contact pour la réception du matériel**	Nom : Prénom : Téléphone :

*Si la personne physique demanderesse agit au nom d'une personne morale, la preuve de la qualité de représentant de la personne morale doit être annexée à la demande.

** si cette dernière est différente de la personne physique demanderesse, elle doit être munie d'une procuration signée par le demandeur et contenant une copie de la carte d'identité du demandeur.

EVENEMENT

Type d'événement	Description :
Lieu(x) et adresse(s) de l'événement	
Durée du prêt (date et heure)	Début : Fin :

MATERIEL

<u>Type de matériel</u>	Nombre souhaité	Tarifs - Prix location (€) / jour	Tarifs - Prix location (€) / jour
		<u>Ucclois</u>	<u>Non Ucclois</u>
Barrière NADAR		1,5	3
Chaise pliante		1.5	2
Banc en bois		5	8
Table brasserie en bois 2,20m x 0,75m		5	10
Table brasserie en PVC 1,82m x 0,74m		5	10
Table pliante en bois 1,20m x 0,74m		3	5
Table pliante en PVC 1,22m x 0,76m		3	5
Tonnelle 3m x 3m		100	120
Podium de 2m ²		10	16
Escalier pour podium de 2m ²		5	5
Grand podium sur remorque 9m x 4m*		400	700
Mât en aluminium		3	3
Drapeau Ucclois		5	5
Drapeau belge		5	5
Drapeau européen		5	5
Drapeau régional		5	5

(*) Caution de 250€ sera demandée lorsque ce matériel fait l'objet de la demande de prêt de matériel.

- Je suis dans les conditions pour bénéficier de la gratuité totale de la redevance sur base de l'article 5 du règlement :

Non

Oui, le prêt de matériel est demandé par Un service communal ou du CPAS d'Uccle

Une ASBL communale d'Uccle

Une école ou une crèche communale d'Uccle

La zone de police locale 5342

Une autre administration communale

Justifiez et transmettez tout document probant



- Je suis dans les conditions pour bénéficier de la gratuité partielle de la redevance sur base de l'article 6 du règlement :

Non

Oui, le prêt de matériel est demandé par

un établissement scolaire situé sur Uccle

Un club sportif Ucclois

Une association de fait ou une ASBL uccloise

Un mouvement de jeunesse Ucclois

Restant disponible du montant de 1.000€ : . . €

Justifiez et transmettez tout document probant

SERVICES COMPLEMENTAIRES EVENTUELS

Les services complémentaires tels que la réservation de stationnement, la fermeture de rue, feront l'objet, le cas échéant, d'une demande et d'une redevance distincte auprès des services compétents, et ce, conformément aux règlements spécifiques s'y rapportant.

Date :

Signature :